



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DES SERVICES DE GENÈVE (CCIG)

4, boulevard du Théâtre
1204 Genève

Adresse postale

Case postale 5039 | 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 | Fax 022 819 91 00
E-mail: cci@ccig.ch
www.ccig.ch

Editeur: Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Responsable d'édition: Alexandra Rys, directrice communication

Relecture: Fabienne Delachaux et Nicolas Grangier, chargés de communication

Conception et mise en page: Anne-Christine Duss, atelierssud@, les architectes de votre communication

Photographie: Grégory Maillot, Point of views; Stéphane Gros, Lumière Noire; Anne-Christine Duss, atelierssud@; Shutterstock

Impression: ATAR Roto Presse SA, Genève

Tirage: 3800 exemplaires

Avril 2019

TABLE DES MATIÈRES

	2	MESSAGE DU PRÉSIDENT La CCIG, une communauté inspirante
LA CCIG EN BREF Avec 2452 membres au 31 décembre, la CCIG représente près de 113 000 emplois.	4	
	6	CONDITION CADRE: FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ Indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises.
SERVICES AUX MEMBRES La CCIG propose une série de services destinés à faciliter la vie des entreprises.	14	
	17	PUBLICATIONS ET MÉDIAS Informer et documenter ses membres fait partie des missions de la CCIG.
ÉVÉNEMENTS La CCIG favorise la mise en relation d'affaires en organisant tout au long de l'année des événements qui sont autant d'occasions de créer des synergies prometteuses.	20	
	22	ENGAGEMENTS DANS LA VIE DE LA CITÉ La CCIG souhaite pour Genève une prospérité économique durable, fondée sur des bases saines.
GOVERNANCE ET ORGANISATION	24	
	26	FINANCES

MESSAGE DU PRÉSIDENT

JUAN-CARLOS TORRES

LA CCIG, UNE COMMUNAUTÉ INSPIRANTE

L'objectif de la CCIG est d'accompagner les PME genevoises vers la croissance, de mettre les entreprises membres en relations entre elles et de favoriser leur développement. Cet objectif est resté fondamentalement le même depuis la création de la Chambre de commerce en 1865. Mais les membres ont changé : des secteurs économiques sont apparus, d'autres ont disparu, les visages de l'entreprise sont devenus multiples.

Nous avons voulu prendre un instantané des besoins et des attentes de nos membres, mais aussi savoir ce qu'ils pensaient de nous. Pour cela, nous avons réalisé deux enquêtes complémentaires, l'une sous forme d'un questionnaire administré en ligne, la seconde sous forme d'ateliers prospectifs. Elles confirment l'attachement de nos membres à notre mission historique de défense des intérêts politiques et économiques des entreprises : ce que nous appelons dans notre jargon la défense des conditions cadre et dont les activités constituent une part non négligeable du rapport annuel que vous avez sous les yeux. Mais il y a également une forte demande, notamment de la part des entreprises qui nous ont rejoint plus récemment, pour une mise en relation d'affaires accrue, modernisée et mesurable.



**L'OBJECTIF DE LA CCIG
EST D'ACCOMPAGNER
LES PME GENEVOISES
VERS LA CROISSANCE,
DE METTRE LES
ENTREPRISES MEMBRES EN
RELATIONS ENTRE ELLES
ET DE FAVORISER LEUR
DÉVELOPPEMENT.**



La palette des services que la CCIG propose actuellement est bien notée, mais nos membres attendent qu'un coup de jeune souffle sur cette noble dame de 150 printemps passés :

lobbying constructif et différenciant, digitalisation des prestations, production d'informations et d'analyses pour mieux comprendre les nouveaux enjeux sont quelques-unes des attentes formulées. Mais surtout, ils attendent la création d'une communauté forte.

Non pas la communauté dans le sens d'un club fermé où l'on se fait des politesses. Mais plutôt d'un groupe dont les membres ont des intérêts et des objectifs communs, où ils peuvent



LA FORCE DE LA COMMUNAUTÉ, C'EST DE RASSEMBLER DES EXPERTISES VARIÉES POUR PLANCHER SUR LES PROBLÈMES DES ENTREPRISES ET DES ENTREPRENEURS.

échanger leurs bonnes pratiques et où ils savent d'avance qu'ils trouveront la ressource qui leur manque. La communauté permet aussi de prendre conscience des pépites qui se trouvent parfois juste au coin de la rue. Ainsi, il aura fallu que le Prix de l'innovation 2018 soit attribué à Orbiwise pour que cette jeune société innovante, spécialisée dans les infrastructures de réseaux sans fil à bas coût et économes en énergie, devienne visible pour les Genevois, alors qu'elle est bien connue en Inde.

La force de la communauté, c'est de rassembler des expertises variées pour plancher sur les problèmes des entreprises et des entrepreneurs. Ce n'est pas pour rien que la CCIG s'est associée depuis l'an dernier à Open Geneva, ce festival de l'innovation ouverte. C'est dans le même esprit que nous avons étoffé le contenu de l'Événement économique afin que les échanges lors des tables rondes tout comme les interventions des orateurs puissent véritablement nourrir la réflexion des entreprises.

A l'heure où la digitalisation galopante invite toutes les entreprises à réfléchir à leur modèle d'affaires, il est intéressant de constater que le besoin de liens réels, d'une communauté physique de membres se fait sentir. Et c'est probablement rassurant. Réunir les compétences et les énergies: c'est ce qu'il faut à Genève pour qu'elle conserve sa compétitivité. Ensemble, soyons les acteurs de notre avenir commun !



RÉUNIR LES COMPÉTENCES ET LES ÉNERGIES: C'EST CE QU'IL FAUT À GENÈVE POUR QU'ELLE CONSERVE SA COMPÉTITIVITÉ. ENSEMBLE, SOYONS LES ACTEURS DE NOTRE AVENIR COMMUN!



LA CCIG EN BREF

Avec 2452 membres au 31 décembre, la CCIG représente près de 113 000 emplois. Association de droit privé, fondée en 1865, la CCIG est indépendante de l'Etat. Son autonomie et sa représentativité en font le porte-parole de l'économie face aux autorités publiques.

MISSIONS

La Chambre de commerce a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne, et veut être un partenaire incontournable des entreprises. Elle décline son action en quatre missions :

1. Améliorer les conditions cadre de l'économie
2. Promouvoir ses membres par la mise en relation d'affaires
3. Fournir des services aux entreprises
4. Informer et documenter ses membres

DOMAINES D'ACTION

La CCIG concentre son action sur quatre aspects, dits « conditions cadre », constitutifs de l'attractivité de Genève pour les entreprises.

Il s'agit de :

1. l'aménagement:

d'une part, les entreprises ont besoin de locaux à des coûts acceptables, dans des zones bien équipées et, d'autre part, le canton doit pouvoir loger une plus grande part de sa population active ;

2. l'énergie:

important moyen de production pour l'industrie, sa disponibilité et son coût jouent un rôle majeur dans la capacité concurrentielle des entreprises. L'impact environnemental doit aussi être pris en compte ;

3. la fiscalité :

un taux compétitif encourage l'audace économique ; avec des ressources financières disponibles, les entreprises investissent et créent de l'emploi ;

4. la mobilité :

indispensable aux échanges, son rôle est capital. De mauvaises conditions de circulation engendrent des surcoûts, tant pour les entreprises que pour les individus. Les bouchons sont en outre source de pollution.

MEMBRES

La CCIG a accueilli 120 nouvelles entreprises en 2018. Au 31 décembre, le nombre de ses membres s'établit à 2452.



ÉVOLUTION PAR STATUT

	31.12.2017	31.12.2018
Entreprises	2372	2288
Associations	126	126
Individuels	46	38
TOTAL	2544	2452

ÉVOLUTION PAR SECTEUR ECONOMIQUE (ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS)

Secteur économique	31.12.2017	31.12.2018
Banques, assurances, affaires immobilières, conseil	1056	998
Commerces, restauration, hébergement	459	458
Transports et communication	290	287
Industrie, arts et métiers	205	195
Bâtiment et génie civil	121	164
Divers	248	251

ENTREPRISES MEMBRES SELON LEUR EFFECTIF ET LE NOMBRE D'EMPLOYÉS QU'ELLES REPRÉSENTENT (AU 31 DÉCEMBRE)

Effectif	Nombre d'entreprises	Nombre total d'employés
1 à 4	786	1540
5 à 9	414	2680
10 à 19	344	4504
20 à 49	380	11 229
50 à 99	155	10 558
100 à 199	100	13 759
200 à 499	72	21 091
500 à 999	22	14 299
1000 et plus	15	32 969
TOTAL	2288	112 629

AU SERVICE DES MEMBRES (PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE)

Nombre de collaborateurs :

26 dont 1 stagiaire MP3+1

Nombre de postes :

23.5 emplois équivalents plein temps

Répartition :

18 femmes (69 %), 8 hommes (31 %)

ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE

DIRECTION GÉNÉRALE

Juan-Carlos Torres

directeur général (ad interim dès le 1^{er} mars 2018)

Marco Piermartiri

directeur opérationnel (depuis le 1^{er} octobre 2018)

Assistante de direction :

Béatrice Ojeda

POLITIQUE

Nathalie Hardyn

Chargées de projets :

Karine Byland, Amanda Müller,
Marie-Louise Possa, Julie Udry

COMMERCE INTERNATIONAL

Vincent Subilia

Délégations et missions :

Catherine Carrera

Service Export :

Fabio Quero, Jean-Pierre David,
Marie-Antoinette Febbraio, France Gervais

Relations membres et Partenaires :

Natacha Gouais

COMMUNICATION

Alexandra Rys

Chargée de communication Événements :

Nathalie Bok

Chargés de communication Publications :

Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier

Stagiaire MP3+1 :

Larry Auer

FINANCE ET ADMINISTRATION

Patrick Bartolo

Comptabilité, RH :

Sonia Carvas

Systèmes d'information :

Joëlle Blondel

Documentation, archives :

Béatrice Moser

Services centraux :

Stéphane Feracci

Accueil et Renseignements :

Nathalie Gilliéron, Nicole von Potobsky

CONDITIONS CADRE : FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ

Indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises en prenant position, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, en formulant des propositions ayant trait à l'une ou l'autre des conditions cadre et en prenant part à des campagnes de votations.

FISCALITÉ

Maintien du bouclier fiscal

L'année a été marquée par la remise en question du bouclier fiscal. Cet instrument a été mis en place à Genève en 2011, après adoption par le peuple en 2009.

Le bouclier fiscal est un mécanisme correctif qui détermine un montant de charge maximale acceptable pour le contribuable en mettant en œuvre le principe d'interdiction de l'imposition confiscatoire. La loi actuelle limite le cumul des impôts sur la fortune et sur le revenu à un total de 60% (+11.5% IFD) du revenu net imposable du contribuable.

La CCIG s'est fortement impliquée, au début de l'année, dans une campagne de sensibilisation. L'objectif de cette campagne était d'informer les Genevois sur l'importance du bouclier fiscal, notamment pour les entrepreneurs qui voient leur outil de travail imposé. Pour ce faire, la CCIG a sensibilisé les médias à la problématique et a réalisé une vidéo explicative.

En parallèle, la CCIG a été auditionnée par la commission fiscale du Grand Conseil, à propos des 9 projets de loi modifiant ou abrogeant le bouclier fiscal. Bien heureusement, cette même commission a rejeté l'ensemble des projets et le bouclier genevois est sauf pour le moment.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Praille-Acacias-Vernets

En février 2018, le Grand Conseil, à une infime majorité, a voté une modification de l'accord conclu en 2010 entre l'Etat, les communes concernées et les référendaires de l'époque. La modification, soumise au référendum obligatoire, portait sur deux points : un changement du ratio entre nouveaux logements et nouveaux emplois (de 1/1 à 2/1), soit environ 12 400 logements et 6 200 emplois (contre 10 500 de chaque) et une adaptation de la répartition des catégories de logements en main des collectivités publiques. Dans cette nouvelle mouture, sur les parcelles publiques devront être réalisés un minimum de 80% de locatif et un maximum de 12% de propriétés par étage en droit de superficie. De plus, un minimum de 62% de LUP (logement d'utilité publique), dont un minimum de 24% de HBM, devra être réalisé lorsque ces parcelles sont en zone de développement. Or, ces dernières concernent plus de 80% du périmètre considéré. Alors que, dans le reste du canton, le maximum de LUP (en zone de développement) est fixé à 25%, on passe, au PAV, à 62% au minimum.



**LA CCIG A ÉTÉ AUDITIONNÉE
PAR LA COMMISSION
FISCALE DU GRAND
CONSEIL, À PROPOS DES
9 PROJETS DE LOI
MODIFIANT OU
ABROGEANT
LE BOUCLIER FISCAL.**



Pour la CCIG, la réalisation des 6000 LUP prévus n'est possible que grâce à la présence de logements en propriété, qui assurent l'équilibre des plans financiers. Dans le PAV, le rapport de volume entre LUP et PPE induit une impossibilité économique, les plans financiers ne tournant pas. En outre, deux tiers de logements sociaux ne concourent pas à l'épanouissement de la mixité sociale. Cet aspect, qui revêt une importance sociologique majeure, déploie également des effets négatifs sur les finances des communes concernées.

Pour ces raisons, la CCIG, aux côtés d'autres associations économiques, avait recommandé le rejet de la loi 12052. Le peuple l'a néanmoins acceptée le 10 juin 2018 par 61,4%.

Fondation PAV

Le Conseil d'Etat avait déposé en 2017 un projet de loi prévoyant la constitution d'une fondation de droit public afin de conduire les opérations foncières nécessaires à la libération des terrains du PAV. La CCIG avait été auditionnée sur ce projet qui, après avoir été amendé en commission, a finalement été refusé par le Grand Conseil. Une fondation paraissant néanmoins un véhicule adéquat pour appliquer la stratégie d'acquisitions foncières nécessaire à la libération des terrains du PAV, le projet a été repris par plusieurs députés. Le Grand Conseil a adopté ce projet de loi en février 2019.

La CCIG est globalement favorable à la Fondation PAV, tout en conservant les regrets qu'elle avait formulés à l'époque de la première mouture lors de son audition devant la commission. C'est-à-dire que les entreprises du PAV ne sont pas suffisamment représentées au conseil de fondation.



POUR LA CCIG, LA RÉALISATION DES 6000 LUP PRÉVUS N'EST POSSIBLE QUE GRÂCE À LA PRÉSENCE DE LOGEMENTS EN PROPRIÉTÉ, QUI ASSURENT L'ÉQUILIBRE DES PLANS FINANCIERS.



Dans la nouvelle version, le conseil se voit, de plus, doté d'un représentant par parti, ce qui ne va pas dans le sens d'une meilleure représentation des entreprises, tant s'en faut !

La CCIG aurait aussi vu d'un bon œil que la loi envisage la possibilité pour la Fondation PAV de vendre des terrains à des investisseurs comme moyen de financement, car l'argent sera le nerf de la guerre pour permettre le déplacement des entreprises avant le terme de leur bail / droit de superficie.

D'une manière générale, la CCIG entend s'engager pour que les besoins et préoccupations des entreprises actuellement présentes au PAV soient mieux pris en compte et traités, à chaque fois que cela sera possible.



POLITIQUE DU LOGEMENT

La CCIG était l'un des signataires de l'accord sur le logement de décembre 2006. En conséquence de cet accord, un article de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) a fixé la proportion de logements admissibles, lors de la mise en valeur de nouveaux périmètres. La validité de cet article ayant été fixée à 10 ans, le conseiller d'Etat en charge du département a souhaité rediscuter cet article, en lien avec les objectifs généraux de construction de logements d'utilité publique (LUP).

Au vu des difficultés à mettre d'accord les parties prenantes à l'accord sur le logement, une prorogation de deux ans de cet article a été décidée par le Grand Conseil et court jusqu'au 30 juin 2019. Les négociations sur une nouvelle répartition se sont tenues au cours de l'année 2018, mais n'ont, à ce jour, pas abouti.

D'une manière générale, la politique actuelle du logement tourne autour de la notion de LUP, celui-ci étant compris comme étant du logement social, et du pourcentage désiré à l'échelle du canton: 20% du parc locatif. La CCIG a eu l'occasion en 2018 de répéter que fixer des pourcentages par catégories de logement ne peut être le Graal: l'objectif d'une politique sociale du logement est de permettre à chacun de trouver un logement correspondant à ses besoins et à ses moyens, qu'il s'agisse de logements détenus par des collectivités publiques, des organismes à but non lucratif ou

des privés. Un appartement de quatre pièces appartenant à un propriétaire privé et proposant un loyer identique ou inférieur à celui d'un LUP n'est pas moins social et répond aux « besoins prépondérants » de la population. Il conviendrait, d'une part, d'inventorier la typologie des biens locatifs existant dans le canton et, d'autre part, de définir avec une plus grande précision ce que sont ces « besoins prépondérants » de la population.



L'OBJECTIF D'UNE POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT EST DE PERMETTRE À CHACUN DE TROUVER UN LOGEMENT CORRESPONDANT À SES BESOINS ET À SES MOYENS.

ENVIRONNEMENT

Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) (K170)

À maintes reprises en 2018, la CCIG s'est exprimée contre le projet de loi du Conseil d'Etat d'instaurer une vignette écologique. En dépit des explications données aux députés, le Grand Conseil a adopté la loi 12196 dont la principale mesure est l'instauration d'une vignette écologique inspirée du macaron français Crit'air.

La qualité de l'air s'est nettement améliorée dans le canton depuis plusieurs années et les pics de pollution sont pour ainsi dire inexistantes. Malgré les démonstrations faites de l'inutilité de la vignette écologique, de la bureaucratie qu'elle engendrera et de l'inconnue qui pèse sur son autorisation par la Confédération, la majorité du Grand Conseil a préféré se donner bonne conscience.



TRANSPORT TERRESTRE

Transports professionnels

Avec le plan d'actions marchandises et logistique urbaine 2019-2023 que le Conseil d'Etat a présenté fin 2018, Genève est le premier canton suisse à se doter d'un véritable programme destiné à prendre en compte les besoins du secteur, qui ne peut plus continuer à être assimilé au trafic général. Fruit d'une étroite concertation avec les milieux économiques, dont la CCIG, les transporteurs et les commerçants, le plan dénombre 22 actions concrètes qui vont permettre d'améliorer les mouvements professionnels au sein de l'agglomération tout en limitant les gênes qu'ils peuvent occasionner pour les autres usagers du domaine public.

Pour la CCIG, il est indispensable que la collaboration entre les professionnels, leurs organisations et les autorités cantonales se poursuive afin que le plus grand nombre possible de mesures puisse être mis en œuvre dans les années qui viennent. Concrètement, la CCIG s'engagera activement pour informer ses membres sur ce dossier important et, le cas échéant, encourager les entreprises à participer aux projets pilotes qui ne tarderont pas.

Traversée du lac

La CCIG a déploré l'enlèvement du dossier « Traversée du lac » intervenu durant l'année sous revue. La réalisation de cette infrastructure, nécessaire, ne figure en effet ni dans la feuille de route du magistrat en charge de la mobilité ni dans le discours de St-Pierre du Gouvernement. Au-delà de son ancrage dans les documents de planification de la région, la Traversée du lac bénéficie pourtant d'une solide légitimité démocratique. Le Plan directeur cantonal, qui fait mention de l'ouvrage, a été élaboré en effet d'une

manière éminemment collaborative et bénéficie d'une solide légitimité démocratique. De plus, la population a plébiscité la construction de la Traversée du lac et l'achèvement du boucllement autoroutier en juin 2016 en acceptant à une large majorité l'initiative populaire cantonale 157 « OUI à la grande Traversée du Lac ! » et la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Dans la droite ligne du Plan directeur cantonal, la LMCE compte la Traversée du lac parmi les infrastructures de base de la politique globale de la mobilité. En incluant le « U lacustre » dans la moyenne ceinture routière dans l'attente, la LMCE confirme le rôle que devra jouer à terme la Traversée du lac dans la diminution du trafic de transit dans le centre-ville et la requalification des quais.

Par l'intermédiaire du Groupement Transports et Economie, qu'elle préside, la CCIG a défendu les intérêts des entreprises dans tous les dossiers de politique des transports ayant un impact sur l'économie. Plus généralement, dans le domaine de la mobilité, la réflexion de la CCIG s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée.



PAR L'INTERMÉDIAIRE DU GROUPEMENT TRANSPORTS ET ECONOMIE, QU'ELLE PRÉSIDE, LA CCIG A DÉFENDU LES INTÉRÊTS DES ENTREPRISES DANS TOUS LES DOSSIERS DE POLITIQUE DES TRANSPORTS AYANT UN IMPACT SUR L'ÉCONOMIE.

Transport aérien

L'aéroport international de Genève joue un rôle indéniable dans l'attractivité et le dynamisme de la région genevoise. Il revêt une très grande importance, du point de vue des entreprises, sur le plan du transport de personnes et des contacts d'affaire, tant pour les secteurs tertiaire (banques, négoce) que secondaire (industrie, horlogerie, chimie). Les connexions offertes, ainsi que la faible distance qui le sépare du centre-ville, sont également des éléments particulièrement attractifs.

Auditionnée par la commission de l'économie au sujet de deux projets de contreprojets, la CCIG a rappelé que la fiche PSIA tient compte, d'une part, des intérêts de l'économie régionale et, d'autre part, du développement durable de la plateforme aéroportuaire et de son environnement. Malgré l'augmentation du trafic aérien à l'aéroport de Genève telle qu'elle est prévue d'ici à 2030, la charge sonore devrait diminuer par rapport à celle qui existe actuellement. Cet élément constitue pour la CCIG le point principal du projet de la fiche PSIA.

La CCIG soutient le contreprojet présenté par le groupe PLR, car elle considère qu'il prend en compte les préoccupations des initiants, tout en étant mieux formulé et en se limitant à des principes généraux. En ce qui concerne le projet de convention d'objectifs, dans un souci de cohérence avec les autres établissements publics autonomes, la CCIG estime que cette mention avait sa place dans la loi et non dans la constitution. En cas d'opposition d'un contreprojet, le Grand Conseil a jusqu'au 10 mars 2019 pour se prononcer. La votation pourrait avoir lieu en novembre 2019.

CONSULTATIONS FÉDÉRALES

Transport aérien

Consultation Fiche PSIA de l'Aéroport de Genève (janvier 2018)

Le « Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique » (PSIA) est l'instrument de planification de la Confédération en matière d'aviation civile. L'enjeu principal de la nouvelle fiche PSIA est la baisse visée de l'impact sonore du trafic aérien aux abords de l'aéroport à l'horizon 2030, un objectif ambitieux et unique en Suisse.

La CCIG soutient cet objectif tout en souhaitant que le calendrier applicable puisse être sujet à évolution en fonction des contraintes techniques et économiques. Les mesures envisagées devront impérativement faire l'objet, en amont, de discussions et d'une bonne coordination avec les compagnies aériennes. Elles ne doivent pas entraver la capacité de l'aéroport de répondre à la demande en transport aérien à l'horizon 2030. Le développement de nouveaux vols long-courriers doit demeurer possible. S'agissant des restrictions de mouvements possibles à partir de 22h, la fiche PSIA doit tenir compte des besoins des compagnies aériennes basées à Genève en termes de gestion de leur flotte. Il est par exemple nécessaire de maintenir la possibilité exceptionnelle d'atterrir entre 24h et 00h30.

Transport terrestre

Consultation Etape d'aménagement 2030/35 de l'infrastructure ferroviaire (janvier 2018)

Compte tenu de l'importance du développement des infrastructures de transport ferroviaire pour l'économie genevoise et l'arc lémanique dans son ensemble, la CCIG a pris position lors de la consultation ouverte par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication sur la prochaine étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Deux variantes étaient présentées, l'une proposant des investissements jusqu'en 2030 et l'autre jusqu'en 2035.

La CCIG s'est prononcée en faveur de l'étape d'aménagement «2035», tout en demandant que l'enveloppe des investissements prévus dans la région genevoise, actuellement nettement plus faible que pour le reste du pays, soit substantiellement améliorée.

Pour Genève, il importe en particulier que la cadence au ¼ d'heure soit instaurée au plus vite sur la ligne Genève-La Plaine, ligne desservant entre autres les zones industrielles de Meyrin, Savigny et Vernier.



Consultation Plafond de dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des routes nationales pour la période 2020-2023, grands projets à réaliser sur le réseau et étape d'aménagement 2019 (avril 2018)

Le développement des infrastructures routières est un sujet important pour l'économie genevoise et l'Arc lémanique dans son ensemble.

Dans sa réponse au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, la CCIG a noté avec satisfaction que la Confédération reconnaît la gravité des problèmes de circulation affectant le canton de Genève, en particulier le fait que l'A1, entre Genève et Lausanne, compte parmi les routes nationales les plus engorgées du réseau suisse.

La CCIG approuve les grandes lignes du projet car elles sont en adéquation avec les planifications d'Etat telles que la stratégie multimodale pour Genève Mobilités et le Plan directeur cantonal 2030. Elle estime néanmoins que le projet de la Traversée du lac, au même titre que le Gothard, et selon les critères fixés par la Confédération, devrait entrer dans les « grands projets » de planification nationale. En effet, cette infrastructure répond aux critères servant à qualifier les « grands projets ».

Dans la mesure où Genève est le seul canton romand à contribuer à la péréquation nationale, la CCIG insiste, dans sa réponse, sur le fait que la Confédération doit veiller à doter le canton et sa région des infrastructures dont ils ont besoin pour accompagner leur développement économique et démographique.

Consultation Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (avril 2018)

Le Grand Genève concentre une des plus fortes croissances d'Europe. D'ici 2030 le nombre d'emplois devrait ainsi s'accroître de 22% et la population résidente du canton de quelque 16%. Le Grand Genève présente une conjonction entre une croissance démographique forte, une concentration des emplois au cœur de l'agglomération et un trafic pendulaire très important entre le centre et la périphérie. Contrairement à d'autres agglomérations, Genève ne peut pas compter sur un réseau RER dense, reliant les principaux centres régionaux au cœur de l'agglomération.

Dans le cadre de la consultation ouverte par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, la CCIG s'est prononcée sur le Projet d'agglomération 3. A travers ce programme, la Confédération participe au financement de projets relatifs aux transports dans les villes et les agglomérations.

La CCIG a regretté la position de la Confédération par rapport aux faibles moyens alloués au Projet d'agglomération 3, qui met en péril les projets d'infrastructure de transports sur lesquels se projette le territoire du Grand Genève depuis plus de 15 ans. Le montant global de la contribution fédérale alloué au trafic d'agglomération pour la troisième génération de projets serait ainsi réduit d'un tiers par rapport aux projets de première et de deuxième générations. La CCIG a par ailleurs souligné qu'il est indispensable de réaliser des infrastructures qui soutiennent le développement harmonieux et efficace de la région afin de permettre à cette dernière de continuer à jouer pleinement son rôle de moteur économique et de poursuivre sa forte contribution à la péréquation intercantonale.



POLITIQUE DE LA SANTÉ

Consultation Révision de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab) (mars 2018)

Suite au renvoi au Conseil fédéral du précédent projet (objet parlementaire 15.075) en 2016, celui-ci reprend les dispositions actuelles de la loi sur les denrées alimentaires concernant les produits du tabac et y intègre quelques éléments nouveaux figurant dans la proposition de renvoi au Conseil fédéral adoptée par le Parlement en 2016.

Dans le cadre de la présente révision, la CCIG s'est prononcée en faveur d'une limite nationale de 18 ans pour l'achat de produits du tabac et de l'interdiction de la publicité destinée spécifiquement aux mineurs, conformément à la réglementation actuelle sur le tabac.

En revanche, la CCIG a souligné plusieurs incongruités :

Premièrement, il paraît excessif de vouloir interdire la publicité pour les produits du tabac « dans les journaux, revues ou autres publications gratuites accessibles aux mineurs ». De fait, la plupart des publications sont aujourd'hui facilement accessibles aux mineurs. Il s'agit d'une contradiction évidente avec le mandat donné par le Parlement, qui souhaitait précisément refuser toute interdiction générale.

Deuxièmement, la CCIG s'interroge sur le traitement réservé aux nouveaux produits alternatifs tels que la cigarette électronique et les produits de tabac chauffé. Reconnus comme moins nocifs pour la santé, ils auraient mérité un traitement différencié en matière de publicité. De plus, les soumettre à la loi fédérale sur le tabagisme passif alors qu'ils ne produisent aucune fumée est totalement incongru.

Troisièmement, la CCIG questionne l'interdiction de mentionner sur les emballages la teneur en nicotine, en goudron ou en monoxyde carbone des émissions. En quoi des informations quantitatives pourraient-elles être trompeuses, dans la mesure où la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) les oblige à être conformes à la vérité ? La CCIG souligne que cette mesure paraît de nature à générer de la confusion chez l'utilisateur plutôt qu'à le « protéger ».

POLITIQUE SOCIALE

Consultation Stabilisation de l'AVS (AVS 21) (octobre 2018)

La prévoyance vieillesse est la première préoccupation des Suisses. Depuis l'échec de la réforme de la « Prévoyance vieillesse 2020 », soutenue par la CCIG, l'avenir de l'AVS est incertain. Dans le cadre de la consultation ouverte par le Département fédéral de l'intérieur, la CCIG s'est prononcée sur le projet de stabilisation de l'AVS (AVS 21). Elle a souligné qu'un nouveau projet de réforme durable sur le plan financier et juste d'un point de vue intergénérationnel doit rapidement être mis sur les rails.

La CCIG a soutenu l'objectif global de la réforme : maintenir le niveau des rentes et garantir l'équilibre financier de l'AVS. Elle a également salué le traitement séparé des réformes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle étant donné que les deux systèmes reposent sur des bases fondamentalement différentes. La CCIG est cependant restée sceptique par rapport à l'acceptabilité politique du projet de réforme, et en particulier par rapport à une augmentation de l'âge de référence des femmes à 65 ans ainsi que par rapport à une augmentation massive de la TVA, ce qui représenterait un effort énorme imposé non seulement au monde du travail, mais également aux consommateurs.



LA CCIG A SOULIGNÉ QU'IL NE FAUT PAS IMPOSER AUX ENTREPRISES UN MODÈLE ORGANISATIONNEL ET LES CONTRAINDRE À FOURNIR DES SOLUTIONS UNIFORMES, MAIS LEUR PERMETTRE D'OFFRIR À LEURS TRAVAILLEURS DES FORMULES BIEN ADAPTÉES AUX CAS INDIVIDUELS COMME AUX RÉALITÉS DE L'ENTREPRISE.



MARCHÉ DU TRAVAIL

Consultation Avant-projet de la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches (novembre 2018)

La CCIG a répondu à une consultation ouverte par le Département fédéral de l'intérieur sur l'avant-projet de loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. Les dispositions essentielles du projet sont les suivantes: maintenir le salaire pour les absences de courte durée par l'introduction d'une disposition ad hoc dans le Code des obligations; créer un congé pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou victime d'un accident; étendre les bonifications pour tâches d'assistance. La CCIG est consciente des grandes difficultés auxquelles doivent faire face les familles dont un proche est gravement malade ou est hospitalisé. Elle a néanmoins considéré que la législation actuelle est suffisante.

La CCIG a regretté que les nouvelles charges financières proposées par le Conseil fédéral toucheraient uniquement les employeurs et viendraient se cumuler à d'autres charges patronales induites par des réformes en cours (RFFA, AVS 21, congé paternité, congé parental, etc.). Elles frapperaient uniformément toutes les entreprises et poseraient à nombre d'entre elles, et surtout aux petites structures, des problèmes organisationnels

et financiers considérables. Par ailleurs, la CCIG a souligné qu'il ne faut pas imposer aux entreprises un modèle organisationnel et les contraindre à fournir des solutions uniformes, mais leur permettre d'offrir à leurs travailleurs des formules bien adaptées aux cas individuels comme aux réalités de l'entreprise. Enfin, la CCIG a estimé que l'avant-projet du Conseil fédéral crée une surréglementation inutile car une solution d'un commun accord peut être trouvée dans pratiquement toutes les entreprises.

Consultation Deux avant-projets relatifs à la flexibilisation du temps de travail (iv. parl. Graber. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés et iv. parl. Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail) (décembre 2018)

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a mis en consultation deux avant-projets qui concernent la flexibilisation du temps de travail. La CCIG a souligné, dans sa réponse à la consultation en décembre, que les dispositions actuelles relatives au temps de travail et à la saisie du temps de travail ne sont plus adaptées à la réalité de nombreux travailleurs. L'actuelle loi sur le travail date de 1964 et a été pensée en fonction des exigences et besoins du secteur industriel de la deuxième moitié du 20^e siècle. Or, le tissu économique et les conditions de travail ont radicalement changé depuis les années 1960 où l'activité salariée s'exerçait principalement dans un cadre horaire strictement défini. Aujourd'hui, la plupart des postes se trouvent dans le secteur des services. La tertiarisation de l'économie et l'évolution des modes de travail et de vie requièrent davantage de flexibilité, dans tous les secteurs d'activité. La CCIG a souligné qu'il est nécessaire de réviser la loi sur le travail (LTr) conformément aux deux avant-projets. Les réformes proposées sont dans l'intérêt des entreprises, et de la place économique en général.

SERVICES AUX MEMBRES

La CCIG propose une série de services destinés à faciliter la vie des entreprises. Ils concernent principalement les modes alternatifs de résolution des conflits, les formalités douanières, le commerce international, la formation et le réseautage.

ARBITRAGE ET MÉDIATION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les activités d'arbitrage et de médiation sont sous la gestion de la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI), une association de droit privé dont la CCIG est l'un des membres fondateurs. Ainsi, les dossiers d'arbitrage et de médiation qui étaient préalablement sous gestion de la CCIG et de six autres Chambres de commerce membres de SCAI sont désormais gérés par les équipes de SCAI basées à Genève, Zurich et Lugano.

En 2018, 82 dossiers d'arbitrage et 11 dossiers de médiation ont été soumis à SCAI pour gestion sous le Règlement suisse d'arbitrage international (le « Règlement suisse ») et sous le Règlement suisse de médiation commerciale (« Règlement de médiation commerciale »).



**EN 2018, 82 DOSSIERS
D'ARBITRAGE ET 11 DOSSIERS
DE MÉDIATION ONT ÉTÉ
SOUMIS À SCAI POUR GESTION
SOUS LE RÈGLEMENT SUISSE
D'ARBITRAGE INTERNATIONAL ET
SOUS LE RÈGLEMENT SUISSE DE
MÉDIATION COMMERCIALE.**

Arbitrage

61% des affaires reçues en 2018 sont des procédures dites « accélérées », pour lesquelles les sentences arbitrales doivent être rendues dans les six mois qui suivent la transmission du dossier au tribunal arbitral. Ce type de procédure reste ainsi un atout fort du Règlement suisse. Les procédures classiques totalisent 37% des dossiers sous gestion et les 2% restants concernent des procédures dites d'urgence dont l'objectif est de rendre des décisions sous 15 jours concernant des mesures provisoires avant constitution du tribunal arbitral, ou des procédures dans lesquelles SCAI agit comme autorité de nomination dans des arbitrages ad hoc.

La valeur litigieuse moyenne des dossiers s'élève à CHF 10 millions. Près de la moitié des affaires concernent des contrats de vente de marchandises, suivi par des litiges relatifs à des contrats de service.

Secteur d'activité	%
Achat/Vente de marchandises	44
Contrats de services	19
Propriété intellectuelle/Brevets	11
Autres	9
Distribution/Contrats d'agence	6
Banque et Finance	5
Fusion et acquisition d'entreprise	4
Assurances	2

Quarante-trois nationalités différentes sont représentées, avec 27% des parties étant européennes et 36% suisses. La très grande majorité des dossiers sont des arbitrages dont l'une des parties au moins est étrangère (97%), alors que 3% des dossiers concernent des procédures initiées entre des parties sises en Suisse. Quant à la langue des procédures, 86% des arbitrages ont été conduits en anglais, 5% en français, 5% en allemand et 2% en italien.

Nationalité des parties	%
Suisse	36
Europe	27
Europe de l'Est	12
Amérique	10
Moyen-Orient	8
Asie	5
Afrique	2

Médiation

11 médiations ont été initiées sous le Règlement suisse de médiation commerciale en 2018, soit une augmentation des dossiers de 175% par rapport à 2017.



*LA CCIG A ÉGALEMENT PRÊTÉ
SES LOCAUX ET S'EST
FAIT L'HÔTE DE QUELQUES
ÉVÉNEMENTS SCAI DÉDIÉS À LA
RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS
TELS QUE LES TRADITIONNELS
PETITS DÉJEUNERS DE LA
MÉDIATION QUI ONT LIEU
CHAQUE PREMIER MERCREDI
DU MOIS.*

Événements

Des événements dédiés à la médiation et à l'arbitrage ont été tenus tout au long de l'année, dont certains sont le legs d'initiatives lancées par la CCIG. Après le lancement à Paris en 2017 de IDArb, un mécanisme d'arbitrage spécifique aux contrats de distribution, un séminaire de formation des arbitres s'est tenu à Genève en novembre. Une clause d'arbitrage spécifique aux contrats de distribution a été élaborée afin de permettre une résolution plus rapide, mais également plus abordable, des litiges en matière de distribution internationale, ainsi qu'une liste d'arbitres hautement spécialisés dans les domaines de la distribution et de l'arbitrage international. Ce mécanisme est complété par des Recommandations que les parties peuvent annexer aux contrats afin de garantir une plus grande célérité de la procédure.

La CCIG a également prêté ses locaux et s'est fait l'hôte de quelques événements SCAI dédiés à la résolution des différends tels que les traditionnels Petits Déjeuners de la médiation qui ont lieu chaque premier mercredi du mois. Enfin, l'année a marqué le processus de consultation des usagers et professionnels de la médiation en vue d'une révision du Règlement suisse de médiation commerciale qui sera lancée au second semestre 2019.



COMMERCE INTERNATIONAL

La CCIG a organisé plusieurs événements dits « marchés » consacrés à la promotion des échanges commerciaux avec le Portugal, l'Arménie ou encore le Liban et l'Éthiopie. Une manifestation destinée à accompagner les PME suisses dans le développement de leurs activités à l'étranger, mise sur pied à l'occasion du 20e anniversaire de l'étude d'avocats Bonnard Lawson, a rencontré un vif succès.

De nombreuses délégations étrangères ont été accueillies à la CCIG, en particulier une visite du président du Mozambique (qui a donné lieu à un important forum d'affaires co-organisé par la CCIG à l'OMC) et de celui du Botswana (à la faveur duquel des visites d'entreprises genevoises ont été prévues). Le CEO d'Ethiopian Airlines (accompagné d'une large délégation) a été reçu à la CCIG, à l'occasion de l'ouverture de la ligne aérienne reliant désormais Addis-Abeba à Genève. Sa venue a permis la tenue d'un « Swiss-Ethiopian Business Event » à la Maison de l'économie.

Par ailleurs, la CCIG a été représentée à plusieurs événements d'ampleur à l'étranger, dont le Africa CEO Forum à Abidjan (à l'occasion d'une mission économique organisée en Côte d'Ivoire et au Nigéria par economiesuisse, menée par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann); le « Silk Road Business Summit » en Chine, suivi d'une visite à Xi'an en présence du maire de Genève, Sami Kanaan; une réunion des agents de liaison de la Banque mondiale à Washington et une séance du Conseil de la fédération mondiale des Chambres de commerce à Dubaï.

En juin, en partenariat avec la Chambre de commerce Suisse-Chine et l'Etat de Genève, la CCIG a mené une mission économique en Chine, placée sous le thème de l'innovation. Celle-ci a emmené ses nombreux participants à Shenzhen, Hangzhou et Shanghai, sous la conduite du conseiller d'Etat Pierre Maudet. La CCIG a également été associée à une délégation économique à Moscou, en Sibérie et au Kirghizistan en partenariat avec l'Union des Chambres de commerce de Russie & CEI.

VISAS ET LÉGALISATIONS

Les certificats d'origine ont connu une progression marquée. Le nombre de carnets ATA émis a pour sa part connu un léger tassement, nonobstant le fait que le Qatar ait rejoint le 1er août 2018 ce système de « passeport de marchandises » co-inventé par la CCIG, devenant ainsi le 77^e Etat à les accepter.

Documents délivrés par la CCIG

	2017	2018	évolution (%)
Attestations suisses	64	126	+ 50.79
Carnets ATA	2878	2716	- 5.63
Carnets CPD	100	70	- 30.00
Certificats CITES	12 379	12 428	+ 0.39
Certificats d'origine	14 994	15 502	+ 3.38
Factures et attestations diverses	14 133	14 606	+ 3.34



**LA CCIG A ORGANISÉ
PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS DITS
« MARCHÉS » CONSACRÉS
À LA PROMOTION DES
ÉCHANGES COMMERCIAUX
AVEC LE PORTUGAL,
L'ARMÉNIE OU ENCORE LE
LIBAN ET L'ETHIOPIE.**

PUBLICATIONS ET MÉDIAS

Informers et documenter ses membres fait partie des missions de la CCIG. Elle s'est dotée, pour ce faire, de multiples canaux, tant imprimés qu'électroniques. C'est notamment à travers eux qu'elle fait part de ses analyses et éclairages sur les grands thèmes d'actualité économique et politique, qui se caractérisent toujours par une approche globale, plutôt que sectorielle, de l'économie genevoise. Pour diffuser plus largement son opinion, la CCIG entretient également des relations soutenues avec les médias.

Les publications en chiffres

En octobre, le **site Internet** de la CCIG a été modifié afin que les internautes aient un accès facilité aux événements et aux services qu'elle propose.

Sous le titre « Les défis des entreprises face à l'économie 4.0 » l'**Etude économique** 2018, réalisée par la CCIG et la Banque Cantonale de Genève avec la contribution de l'Office cantonal de la statistique, avait pour objectif de permettre à chaque entrepreneur de comprendre la quatrième révolution industrielle, pour l'aider à maîtriser sa transformation digitale.

La CCIG a en outre conduit les deux **Enquêtes conjoncturelles** usuelles, une au printemps, l'autre en automne.

CCIGinfo	<ul style="list-style-type: none"> • 11 numéros tirés chacun à 3800 exemplaires
e-ccig	<ul style="list-style-type: none"> • 47 newsletters hebdomadaires • 3891 abonnés au 31 décembre
Site de la CCIG (www.ccig.ch , https://agenda.ccig.ch/agenda et https://services.ccig.ch/Services-2/Accueil)	<ul style="list-style-type: none"> • 157 870 visites, dont <ul style="list-style-type: none"> - 76% depuis un ordinateur fixe - 19% via un smartphone - 5% depuis une tablette
Page Facebook de la CCIG (www.facebook.com/CCI.Geneve)	<ul style="list-style-type: none"> • 5750 fans au 31 décembre
Médias	<ul style="list-style-type: none"> • 8 interviews à la radio et TV de membres de la Direction • 108 articles ont cité la CCIG

ENQUÊTE DE SATISFACTION AUPRÈS DES MEMBRES

En 2018, la CCIG a entrepris de conduire une enquête de satisfaction auprès de ses membres. L'objectif était de connaître leur opinion sur la mission et les activités de la CCIG mais également leurs besoins et attentes afin d'améliorer et enrichir les prestations que la Chambre de commerce pourrait leur offrir à l'avenir. Une telle démarche n'ayant pas été réalisée depuis 2008, la CCIG a choisi de réaliser deux enquêtes complémentaires: la première sous la forme d'un questionnaire administré en ligne, la seconde, sous la forme de panels qualitatifs.

Confiée à l'institut LINK, l'enquête quantitative s'est déroulée du 27 septembre au 2 novembre et a marqué un score de 21% de taux de participation, soit 505 questionnaires complets (29% si on

compte les participants qui ont abandonné en cours de route). Le profil des répondants était conforme à la structure des membres, tant en termes de taille, de secteur d'activité que de localisation.

Les deux principales raisons qui conduisent les entreprises à adhérer à la CCIG sont d'une part la possibilité de faire des affaires et développer l'entreprise (27%) et d'autre part la défense des intérêts politiques et économiques de l'entreprise (23%). La première raison est plus prononcée auprès des petites entreprises et de celles récemment affiliées. La seconde prévaut dans les moyennes et grandes entreprises, tout comme auprès des affiliés les plus anciens.



Défense des intérêts politiques et économiques des entreprises en tête

Les principales raisons d'adhésion se retrouvent également comme les missions qui correspondent le plus fortement à la CCIG: défense des intérêts politiques et économiques et promotion des membres par la mise en relation d'affaires. A noter que la mission d'information et de documentation des membres se place dans ce trio de tête.

L'arbitrage demandé aux membres pour déterminer la principale mission de la CCIG place très nettement la défense des intérêts politiques et économiques des entreprises du canton à la première place avec 44% des suffrages alors que la promotion des membres par le réseau d'affaires rassemble 22% des entreprises.

74% des membres interrogés estiment que la CCIG s'engage fortement pour obtenir un environnement économique et politique favorable aux entreprises du canton (conditions cadre) et c'est dans une quasi même proportion (69%) qu'ils souhaitent qu'elle s'y engage très fortement. On ne relève pas de différence notable entre les entreprises sur ces points.

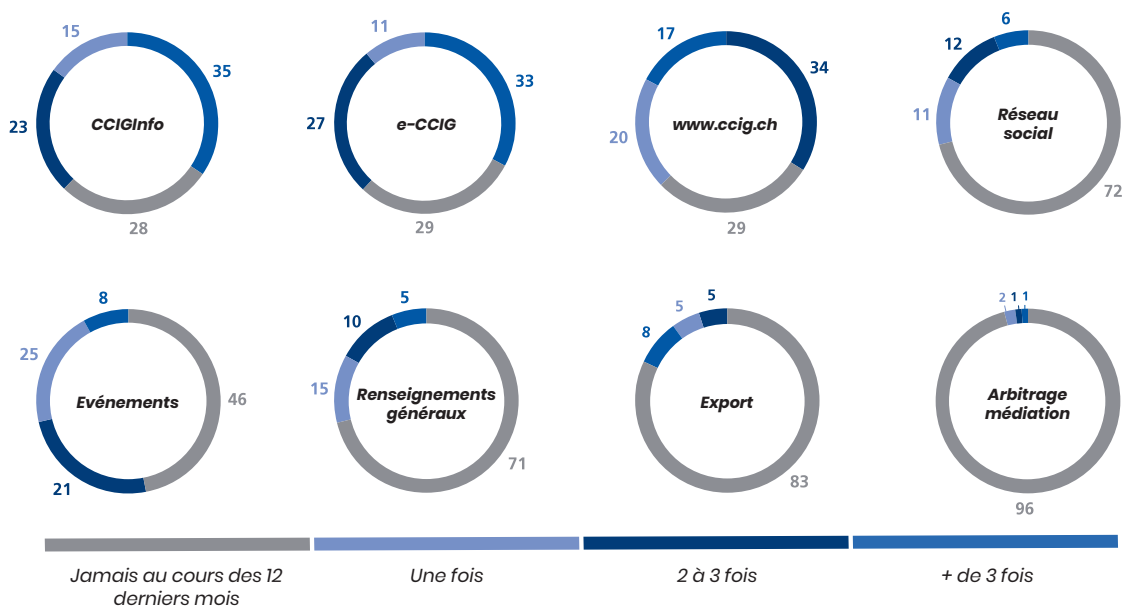
Utilisation des services et prestations

Au total seuls 8% des membres déclarent ne pas avoir utilisé un des supports de communication au cours des 12 derniers mois et, pour ces répondants, cela concerne quasi exclusivement la présence de la CCIG sur les réseaux sociaux.

Le site web de la CCIG a été consulté au moins deux fois et plus au cours des 12 derniers mois et cela par plus de la moitié des membres. Les rubriques les plus régulièrement consultées par les répondants qui ont accédé au site au moins une fois (fréquemment ou de temps en temps au cours de l'année écoulée) sont « Agenda et Evénements » (77%), « Publications » (62%) ou « Opinions et News » (58%).

Plus de la moitié des membres ont déclaré avoir assisté à un événement organisé par la CCIG au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Les membres qui ont adhéré à la CCIG au cours des 4 dernières années mentionnent une plus forte fréquence.

Utilisation des services et prestations (en %)



Question: Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous utilisé un service de la CCIG, lu une de ses publications ou participé à l'un de ses événements ?

Degré de satisfaction et attentes des membres

Concernant les nouvelles prestations que pourrait mettre en place la CCIG, l'intérêt est clairement porté sur une Chambre de commerce organisatrice de manifestations propres à faciliter le réseautage et la mise en relation d'entreprises au travers d'échanges facilités entre les membres.

L'intérêt est ainsi plus fortement porté sur une dimension d'ouverture qui valorise des manifestations favorisant la circulation des idées et des contacts plutôt qu'une centration sur l'institution elle-même (club plus fermé avec premium et privilèges).

Les sujets politiques et économiques que les membres souhaitent voir traiter par la CCIG avec le plus d'importance sont la fiscalité, le marché du travail et les relations transfrontalières. Suit un groupe de thématiques qui relève de la dimension environnementale

(développement durable, mobilité) ou de la technologie (digitalisation).

Cependant, 16% des membres interrogés se sont déclarés insatisfaits à un degré ou à un autre sur l'ensemble des prestations évaluées. Les critiques (en réponses ouvertes) portent par exemple sur une distinction insuffisante entre la CCIG et d'autres associations économiques ou clubs, sur le fait qu'il est difficile de s'inscrire en tant qu'orateur à un 7h30 de la Chambre ou encore que la CCIG favoriserait tel ou tel secteur (PME versus grandes entreprises, export versus autres, etc.).

Enfin, 8% des membres interrogés ont évoqué des besoins en termes d'analyses ou de services tels que renseignements juridiques, prospections économiques (secteurs et métiers d'avenir) ou encore études de marché.

Panels qualitatifs: une image peu tranchée

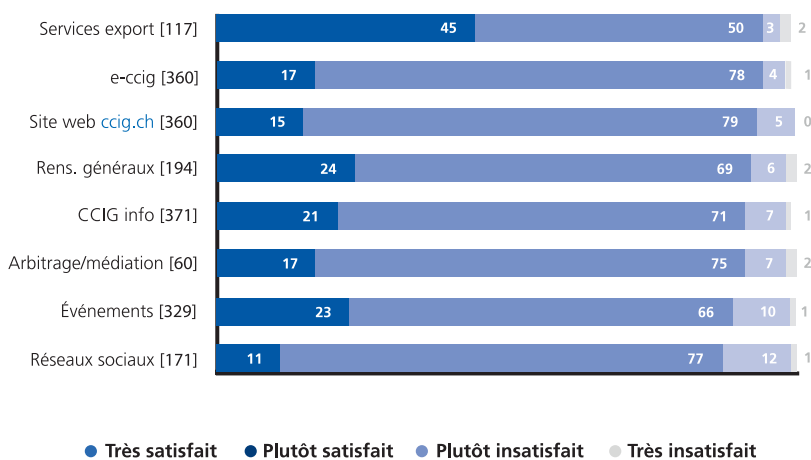
50 entreprises au total ont participé à l'un ou l'autre des ateliers organisés au mois de septembre. Sous la houlette d'un facilitateur externe (Christophe Zimmermann, Agorapublica), la discussion a porté sur les forces et faiblesses de la CCIG, les perspectives et besoins des membres et les leviers d'action.

Il est ressorti de ces panels une situation quelque peu paradoxale. En effet, il n'y a pas de zone ou d'activité dans laquelle la CCIG est considérée comme performante, en opposition à des zones ou activités où elle serait non performante: ses forces et faiblesses se situent aux mêmes endroits.

Ainsi, sont citées parmi ses forces principales la palette des services actuels (bien notée, mais dont aucune ne se démarque particulièrement) ainsi que son image et sa notoriété. Parmi les faiblesses, l'opacité de la gouvernance de la CCIG ressort dans tous les groupes, de même qu'un engagement politique trop « politiquement correct ». Son image est également jugée désuète.

Au chapitre des perspectives et des besoins, le réseautage reste une prestation demandée mais qui doit être modernisée et devenir mesurable. La demande se situe au plan de la création et de l'entretien de liens plutôt que du réseautage rapide. Les participants appellent de leurs vœux un lobbying constructif et différenciant et attendent de la CCIG qu'elle soit productrice d'informations et d'analyses pour mieux comprendre les nouveaux enjeux. Au plan des services, la digitalisation de prestations telles que le livret ATA est vivement attendue.

Degré de satisfaction et attentes des membres (en %)



Question: Quel est votre degré de satisfaction par rapport aux différentes prestations suivantes de la CCIG ?

Base : Ceux qui se sont prononcés (« Ne sait pas » exclus)

ÉVÉNEMENTS

Fidèle à sa mission de promotion des entreprises membres, la CCIG favorise la mise en relation d'affaires en organisant tout au long de l'année des événements qui sont autant d'occasions de créer des synergies prometteuses.

Les événements en quelques chiffres

Événements	Nombre de participants
Événement économique	370
Remise des Prix de l'économie genevoise et de l'innovation	150
Dîner annuel de la Chambre et 153 ^e Assemblée générale	620
6 séminaires du sponsoring	280
8 « 7h30 de la Chambre »	410
3 Rencontres du management durable	85
6 Accueils des nouveaux membres	115

Légendes des photos ci-contre

01. Alexandra Rys fait la promotion de la campagne destinée à valoriser l'industrie genevoise et ses métiers, #LeMondededemain, lors d'Actes'Industries.

02. La CCIG a proposé aux candidats aux élections cantonales de visiter des entreprises membres, ici Kugler Bimetal SA.

03. Le président de la république du Botswana, accompagné par une délégation commerciale et la CCIG, visite l'Union Maraîchère de Genève.

04. Vincent Subilia, lors du Swiss-Ethiopian Business Event organisé en juin à la CCIG.

05. La délégation économique en Chine visite Alibaba, la plateforme de commerce en ligne.

06. Didier Héral, co-fondateur d'Orbiwise, lauréate du Prix de l'innovation, et Max Chuard, CEO de Temenos, lauréate du Prix de l'économie genevoise, encadrés par Michel Balestra, président du jury, Juan-Carlos Torres et Frédéric Dreyer, directeur de l'OPI.

07. La CCIG renseigne les participants sur un stand à l'Événement économique à Palexpo.

08. Marco Piermartiri participe au panel sur « La culture numérique : de la technologie à l'état d'esprit » à l'Événement économique.

09. Nathalie Hardyn remet le prix CCIG de la meilleure moyenne de Master en sciences économiques à Laura Gauer.

10. La cérémonie de remise des Prix à la HEG était rythmée par la compagnie de danse urbaine Caractère.

11. Juan-Carlos Torres ouvre la 153^e Assemblée générale, à Palexpo.

12. Les intervenants du panel sur « Entreprise 4.0 : l'Etat doit-il montrer la voie ? » lors de l'Événement économique.



ENGAGEMENTS DANS LA VIE DE LA CITÉ

La CCIG souhaite pour Genève une prospérité économique durable, fondée sur des bases saines. Cette prospérité ne peut résulter que d'un travail collectif des partenaires publics et privés. C'est pourquoi la CCIG s'investit dans la vie de la cité au sens large, notamment en attribuant des prix dans des filières économiques, à divers niveaux de formation de l'enseignement secondaire, supérieur et de la formation continue. Elle participe également à des commissions et groupes de travail qui définissent la politique régissant les conditions cadre de l'économie.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Office d'orientation et de formation professionnelle

Le prix de la CCIG a été attribué à Elisabeth Ze pour son diplôme de gestionnaire du commerce de détail CFC.

Haute école de gestion de Genève

Le prix CCIG du meilleur travail de bachelor obtenu dans la filière Economie d'entreprise de la Haute école de gestion a été attribué à Marjorie Derhé pour son travail sur le sujet « Analyse et optimisation du système de contrôle interne (SCI) d'une entreprise familiale », pour lequel elle a obtenu la note de 6.

Université de Genève

Le prix CCIG de la meilleure moyenne du Master en sciences économiques dans le cadre de la Faculté d'économie et de management (GSEM) a été décerné à Laura Gauer pour sa moyenne générale de 5,5.

DAS en Management durable

La CCIG soutient financièrement le Diploma of Advanced Studies (DAS) en Management durable proposé par la Haute école de gestion de Genève (HEG-Genève) de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale.

Elle décerne en outre chaque année un prix, dont le lauréat 2018 est Andrew Ferguson.

CAS en leadership de la transformation

En 2018, la CCIG et l'Université de Genève ont lancé le premier programme certifiant de formation continue en Leadership de la transformation digitale. Dédiée aux chefs d'entreprise et cadres dirigeants, cette formation est également le premier partenariat conclu entre la CCIG et l'Université.



LA CCIG S'INVESTIT DANS LA VIE DE LA CITÉ AU SENS LARGE, NOTAMMENT EN ATTRIBUANT DES PRIX DANS DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES, À DIVERS NIVEAUX DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION CONTINUE..



REPRÉSENTATIONS DE LA CCIG (AU 31 DÉCEMBRE)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire: A. Rys
Fondation Avenir Bâtiment (Conseil de fondation): M.-L. Possa
Fondation pour les terrains industriels de Genève (Conseil de fondation et Bureau): J.C. Torres
Fondation privée pour des logements à loyers modérés: C. Danz (délégué CCIG)
Groupe de suivi du protocole d'accord sur le logement: A. Rys
Groupe de suivi du secteur PAV: A. Rys

ENERGIE

Commission consultative pour les questions énergétiques: N. Hardyn

COMMERCE INTERNATIONAL ET GENÈVE INTERNATIONALE

Centre d'accueil Genève internationale: V. Subilia
Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie: V. Subilia
Chambre de commerce Suisse-Chine (vice-présidence): V. Subilia
Chambre de commerce Suisse-Russie & CEI: V. Subilia
Conseil du Léman: V. Subilia et N. Hardyn
International Chamber of Commerce: V. Subilia
Union lémanique des chambres de commerce: J.C. Torres et V. Subilia
World Chambers Federation General Council: V. Subilia

ARBITRAGE ET MÉDIATION

Commission suisse d'arbitrage – ICC Switzerland: V. Subilia
Swiss Chamber's Arbitration Institution (SCAI) (comité): V. Subilia

MOBILITÉ

Association en faveur de l'Aéroport international de Genève-Cointrin (Comité): N. Hardyn
Conseil consultatif Traversée du Lac: N. Hardyn (GTE)
Conseil des déplacements: N. Hardyn (GTE)
Conseil du transport privé professionnel de marchandises: G. Desplanches (délégué CCIG)
Groupement transports et économie (GTE) (présidence): N. Hardyn
Oustrail (Comité): N. Hardyn

ENVIRONNEMENT

Commission consultative des Cheneviers: C. Lips (délégué CCIG)
Conseil du développement durable: K. Byland

FISCALITÉ

Commission permanente chargée de proposer les coefficients applicables aux chiffres d'affaires des différents groupes professionnels (Commission taxe professionnelle): J. Udry

FORMATION

CRPM (Conseil): J.C. Torres / N. Hardyn
Unitec (Conseil): E. Biesel (délégué CCIG)

EMPLOI

Commission tripartite pour l'économie du canton de Genève: J. Udry
Fondation Force Nouvelle (Conseil de fondation): N. Hardyn

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Conseil stratégique de la promotion économique: V. Subilia
Groupe de coordination des activités de promotion de Genève: V. Subilia

DIVERS

Commission consultative du tourisme: V. Subilia
Conseil de la statistique cantonale: A. Rys
Genilem (Conseil et comité de sélection de projets): A. Rys
Groupement des entreprises multinationales: V. Subilia
Office de promotion des industries et des technologies (Conseil de fondation): J.C. Torres et B. Girod (délégué CCIG)
Union industrielle genevoise (Comité): N. Hardyn
Union des associations patronales genevoises (Commission technique): A. Müller



GOVERNANCE ET ORGANISATION

COMPOSITION DES DIFFÉRENTS ORGANISMES (AU 31 DÉCEMBRE)

MEMBRES D'HONNEUR

Pierre Poncet, ancien président (2013-2017)
Jacques Jeannerat, ancien directeur général (2004-2017)
Jean-Bernard Rondeau, ancien président (2012-2013)
François Naef, ancien président (2008-2012)
Michel Balestra, ancien président (2002-2008)
Patrick Coidan, ancien directeur (1994-2004)
Gilbert Coutau, ancien président (1996-2002)
Ivan Pictet, ancien président (1991-1996)
Jean-Jacques Schmid, ancien directeur (1979-1994)
André Reymond, ancien président (1985-1991)

MEMBRES DU CONSEIL

* Membres du Bureau

Sébastien Aeschbach, directeur, Chaussures Aeschbach SA
Ron Aufseesser, directeur, service juridique, Maus Frères SA
*** Claude Bagnoud**, responsable Collectivités publiques et participations, Banque Cantonale de Genève
Stéphane Barbier-Mueller, administrateur, Pilet & Renaud SA
Philippe Bentele, directeur adjoint, Rolex SA
Eveline Brechtbühl, CEO et administratrice, Somatra SA
Jean-Marc Carnicé, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Genève ; associé, BianchiSchwald Sàrl
*** Bernard Chauvet**, conseil immobilier et construction
Alain Decrausaz, directeur général, Ports Francs et Entrepôts de Genève SA
Laurence de la Serna, directrice générale, Jean Gallay SA
Alexandre de Raemy, directeur général, Media One Group
Jean-François de Saussure, CEO, Caran d'Ache SA
Hervé Dessimoz, président, Groupe H Architecture et Ingénierie SA
Olivier Dunant, associé, Eversheds Sutherland SA
Philippe Echenard, directeur général, Société coopérative Migros Genève
*** Claude Ehretsmann**, adjoint à la direction, Affaires publiques, Procter & Gamble Suisse
Olivier Emch, directeur général et administrateur - agence de voyages, Executive Travel SA
Stéphane Fallot, Vice President - Investment & Business Development, Firmenich SA

Marc Favre, agriculteur-viticulteur, Domaine des Grands-Buissons, Sézenove ; Agrigenève, président
Robert Fehlmann, directeur associé, Fehlmann & Associés SA
*** Antonietta Frangi**, Partner, Cougar Partners ; vice-présidente de la CCIG
Frédéric Gisiger, directeur général, Brasserie Lipp SA
Denis Harran, responsable clients, Swiss Risk & Care
Gilbert Henchoz, fondateur, administrateur associé, Gilbert Henchoz architectes paysagistes associés SA
Fred Herren, membre de la direction générale, SGS SA
François-Paul Journe, maître horloger constructeur, Montres Journe SA
Fabrice Léger, associé, Idéative Sàrl
*** Claude Membrez**, directeur général, Palexpo SA
Marie-Claire Messerli, ambassadrice, Messerli SA
Yves Mirabaud, associé senior, Mirabaud SCA
Christiane Morel, directrice générale, Ethys SA
*** Pierre Poncet**, associé commanditaire, Bordier & Cie, banquiers privés ; ancien président de la CCIG
Alain Rigazzi, directeur général, Hôtel Warwick Geneva
Gilles Rüfenacht, directeur général, Clinique des Grangettes et directeur général, Hirslanden Clinique la Colline
Jean-Marie Salina, responsable clientèle entreprises de la région Genève, Credit Suisse SA
Nicolas Tamari, CEO, Sucafina SA
*** Juan-Carlos Torres**, associé-gérant, Cité Conseil Genève ; président de la CCIG
*** Marc van Hove**, administrateur-délégué, Atar Roto Presse SA ; trésorier de la CCIG

OBSERVATEURS

Jean-Frédéric Maraia, Partner, Schellenberg Wittmer SA / Avocats
Alexis Moeckli, président 2015, Jeune Chambre Internationale Genève
Frédéric Wigger, conseiller en assurances et prévoyance, La Mobilière ; Groupement Jeunes Dirigeants (2003-2011), président suisse

DIRECTION

Juan-Carlos Torres, *président, directeur général a. i.*

Vincent Subilia, *directeur général adjoint*

Marco Piermartiri, *directeur opérationnel*

Patrick Bartolo, *directeur Finance et Administration*

Nathalie Hardyn, *directrice Département politique*

Alexandra Rys, *directrice Communication*

CONTRÔLEUR AUX COMPTES

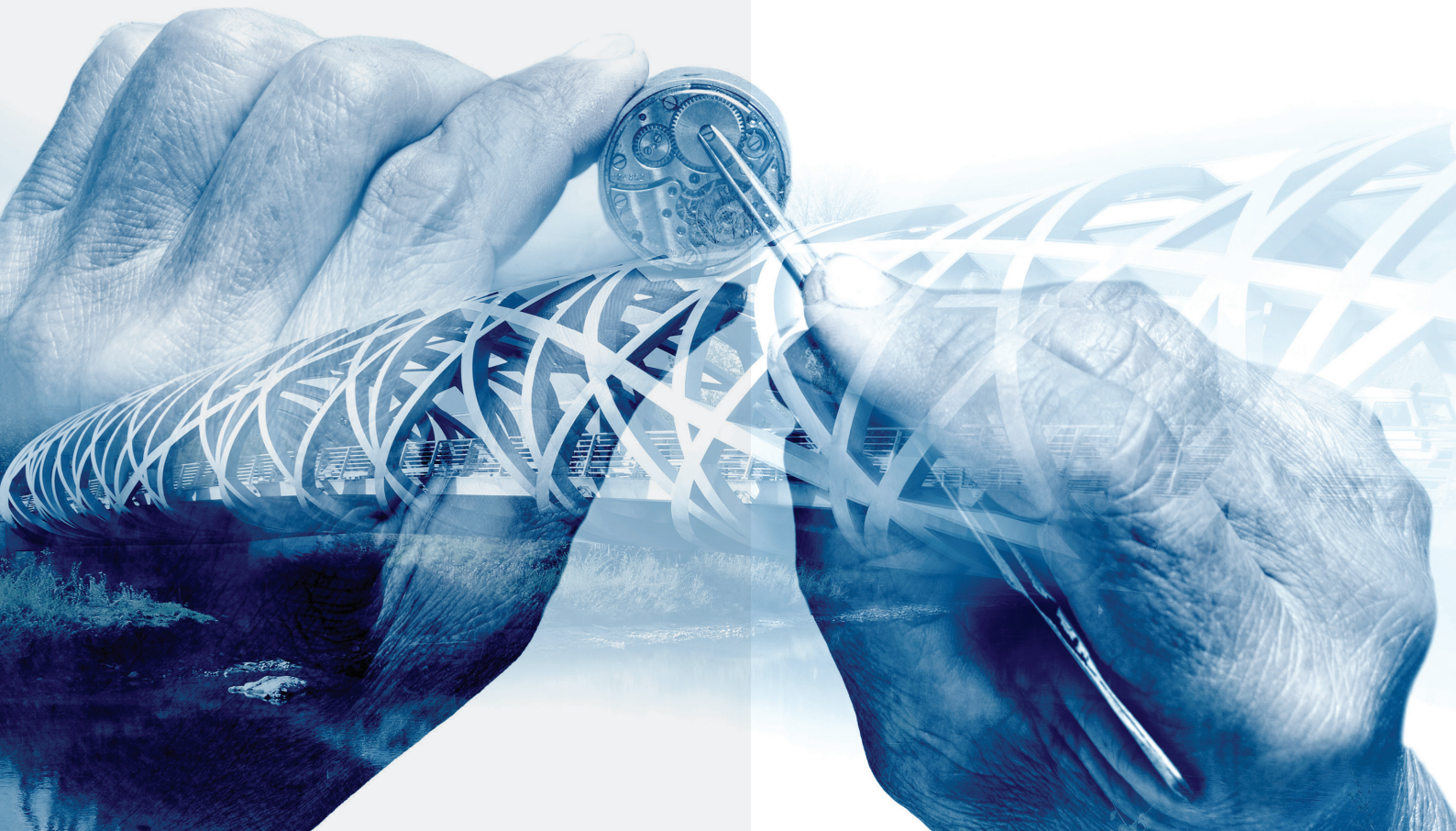
Sfer, *société fiduciaire d'expertise et de révision SA*

COMMISSIONS CCIG

Commission *énergie environnement*, *présidée par*

Jean-Daniel Plancherel

Commission *fiscale*, *présidée par Jean-Frédéric Maraia*



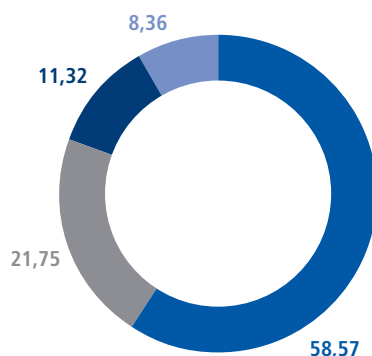
FINANCES

Le compte d'exploitation 2018 de la CCIG présente des recettes d'un total de CHF 6 533 945.-.

Plus de la moitié des recettes est constituée des émoluments perçus pour les carnets ATA, certificats d'origine et autres légalisations. Les cotisations des membres, quant à elles, demeurent la deuxième source de recettes. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les activités d'arbitrage et de médiation sont gérées par la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI), une association de droit privé dont la CCIG est l'un des membres fondateurs. Les frais perçus pour les arbitrages ne figurent ainsi plus parmi les recettes de la CCIG.

Le montant total des dépenses d'exploitation à charge de l'exercice s'élève à CHF 6 255 584.-, en légère baisse par rapport à 2017.

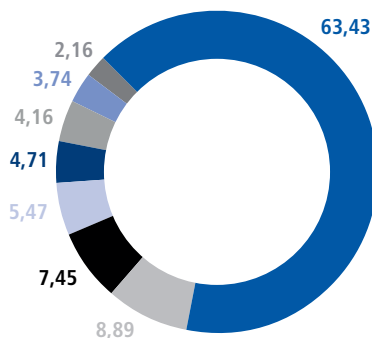
L'exercice se clôture, après amortissements et malgré un résultat sur titres négatif, par un excédent de recette de CHF 49 498.-.



Recettes 2018 (en %)

- Emoluments
- Cotisations
- Recettes publicitaires et partenariats
- Autres recettes

Total des recettes: CHF 6 533 945.-

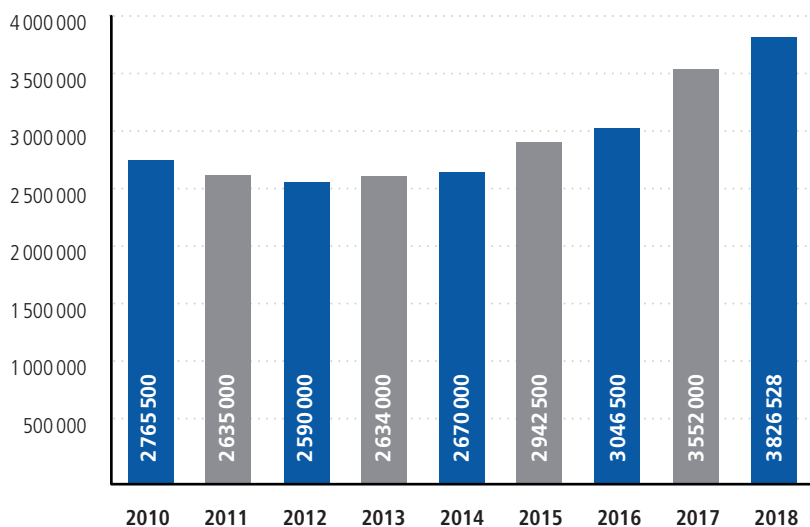


Dépenses 2018 (en %)

- Frais de personnel et honoraires prestataires externes
- Conférences, événements et déplacements
- Entretien immeuble, frais locaux, matériel et informatique
- Frais de gestion, intérêts et frais bancaires
- Actions conditions cadre
- Communication
- Délégations étrangères
- Cotisations, dons et prix

Total des dépenses: CHF 6 255 584.-

Evolution des émoluments (carnets ATA, CITES et certificats d'origine)



SPONSORING

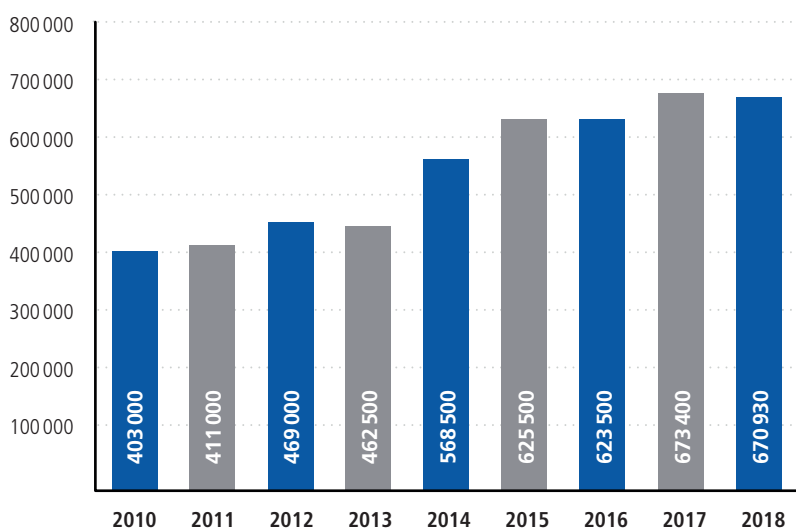
Depuis 2003, la CCIG propose à un certain nombre de ses membres de conclure avec elle un partenariat privilégié. Grâce à cette association, ces derniers augmentent leur notoriété en s'appuyant sur les différents outils de communication de la CCIG ainsi que sur ses nombreux événements, notamment l'Événement économique et l'Assemblée générale. Les sponsors de la CCIG profitent d'un réseau unique de professionnels et de leaders d'opinion pour développer leurs relations d'affaires dans le canton. Au travers de leur partenariat, ils marquent également leur attachement à la vision de Genève défendue par la CCIG, c'est-à-dire une prospérité économique durable.

Après un démarrage modeste, cette activité a progressé de manière constante depuis 2008. Elle représente aujourd'hui 11% des recettes de la CCIG.

La diversification de ses sources de revenus permet à la CCIG d'accroître le nombre de ses actions, notamment dans la défense des conditions cadre, ainsi que d'assurer la poursuite de ses activités en faveur de sa communauté d'entreprises membres.

En 2018, ce sont 27 entreprises qui ont décidé d'allier leur marque à la réputation de la CCIG (voir p. 28). La CCIG les en remercie vivement!

Partenariats 2010-2018



ASSURER UNE ÉCONOMIE FORTE
PROMOUVOIR LES ENTREPRISES MEMBRES



Sponsors Platine



Sponsors Or



Sponsors Argent



Sponsors Bronze



MERCI À NOS SPONSORS 2018



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



CCI.Geneve



chambre-de-commerce-de-gen-ve



CCIGeneva



www.ccig.ch

